

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 octobre 2012

CP 12/10-40

L'an deux mil douze, le 29 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.

**AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE DE RESORPTION
DE L'HABITAT INSALUBRE
COMMUNES DE CASTERA-BOUZET ET VALENCE D'AGEN**

I - NATURE DES PROJETS SUBVENTIONNABLES

Depuis 1984, le Conseil Général accorde des subventions aux communes qui effectuent des acquisitions d'immeubles bâtis en vue de réaliser des opérations de résorption de l'habitat insalubre.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est égale au coût des acquisitions, sur la base de l'estimation du Service des Domaines.

Le taux de subvention est celui dont bénéficie la commune au titre des grosses réparations aux bâtiments communaux. Ce taux varie de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, avec une majoration de 50 % si la population est inférieure à 300 habitants et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTEE

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que cette subvention serait prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 72.

Autorisation de programme 2012	70 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	16 200 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	36 450 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	52 650 €
Disponible	17 350 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 36 450 € :

Demande présentée dans le cadre de la politique classique

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	ESTIMATION DES DOMAINES	SUBVENTION DEPARTEMENTALE (TAUX)
1) CASTERA-BOUZET Acquisition d'une maison au lieu dit : « Milleton » pour la création d'un gîte.	65 000 €	Non soumis	65 000 x 45% = 29 250 €
<u>Observation</u> : Aucun avis des Domaines n'est exigible lorsque le prix d'achat est inférieur à 75 000 €.			

Demande présentée dans le cadre d'une convention territoriale

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	ESTIMATION DES DOMAINES	SUBVENTION DEPARTEMENTALE (TAUX)
2) VALENCE D'AGEN Acquisition de la Halle de Fret pour la revitalisation du quartier de la gare.	60 000 €	Non soumis	60 000 x 12% = <u>7 200 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier inscrit en convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2011/Phase 2, validée en commission permanente du 16 avril 2012. Aucun avis des Domaines n'est exigible lorsque le prix d'achat est inférieur à 75 000 €.			

TOTAL....: 36 450 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 72 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,